

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1610 256

Le 19 janvier 2017

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les cas d'harcèlement verbal, physique et sexuel.*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 18 octobre 2016, visant à obtenir divers renseignements ventilés pour les années 2010 au 17 octobre 2016, notamment :

1. Le nombre de cas d'harcèlement au sein de la Sûreté du Québec

-2010 : 33 dossiers
-2011 : 31 dossiers
-2012 : 25 dossiers
-2013 : 46 dossiers
-2014 : 22 dossiers

La Sûreté ne détient aucun document répondant à votre requête pour les années 2015 et 2016 étant donné que les rapports sont en cours de production et que les données n'ont pas encore été comptabilisées pour ces années.

2. Le nombre de cas d'harcèlement verbal, harcèlement physique et sexuel au sein de la Sûreté du Québec

Cependant, la Sûreté ne détient aucun document pouvant répondre à votre demande. En effet, nos systèmes informatisés ne permettent pas d'isoler les cas d'harcèlement par type. Un exercice de compilation et de comparaison des données serait nécessaire pour obtenir ce renseignement. Or au sens de l'article 15 de la Loi sur l'accès, nous ne sommes pas en obligation de produire un tel document pour répondre à une demande d'accès.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Lalla Fadwa Saadi Cherkaoui
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,